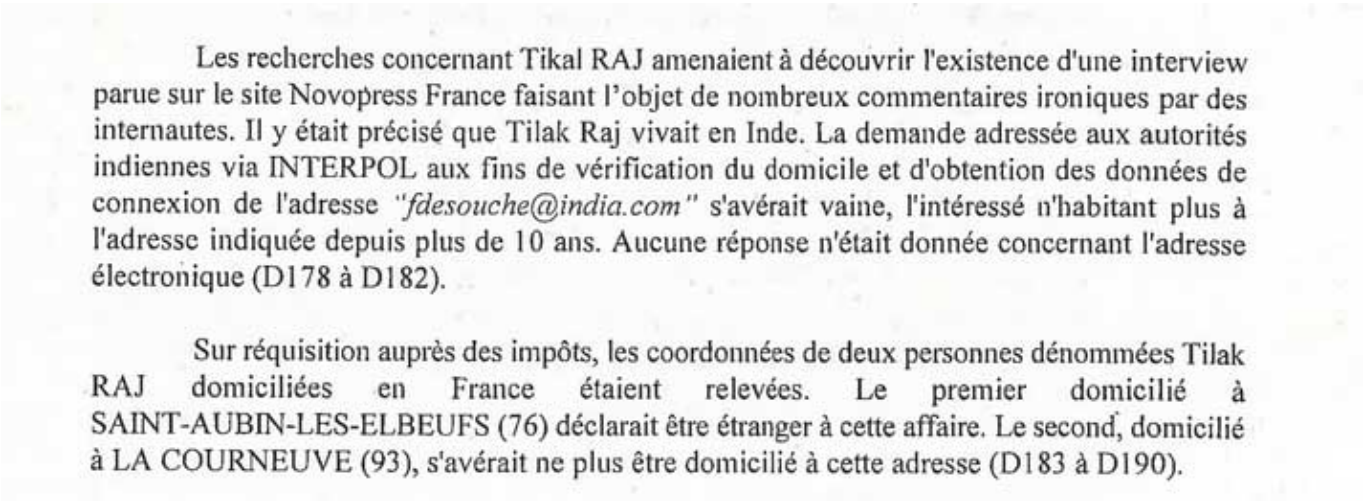
Contre Fdesouche.com, la justice a les moyens…

07/04/2014 à 17h57

Pierre Sautarel vient d'apprendre qu'il sera renvoyé une énième fois devant le tribunal correctionnel. Il est accusé de menaces de mort contre les leaders d'une association francophobe subventionnée, en raison de quelques commentaires, postés par des tiers, nécessitant un identifiant d'accès plus un mot de passe pour pouvoir être consultés et qui sont effacés au bout de 5 jours.

Extrait de l'ordonnance de renvoi :



Les recherches concernant Tikal RAJ amenaient à découvrir l'existence d'une interview parue sur le site Novopress France faisant l'objet de nombreux commentaires ironiques par des internautes. Il y était précisé que Tilak Raj vivait en Inde. La demande adressée aux autorités indiennes via INTERPOL aux fins de vérification du domicile et d'obtention des données de connexion de l'adresse *"fdesouche@india.com"* s'avérait vaine, l'intéressé n'habitant plus à l'adresse indiquée depuis plus de 10 ans. Aucune réponse n'était donnée concernant l'adresse électronique (D178 à D182).

Sur réquisition auprès des impôts, les coordonnées de deux personnes dénommées Tilak RAJ domiciliées en France étaient relevées. Le premier domicilié à SAINT-AUBIN-LES-ELBEUFS (76) déclarait être étranger à cette affaire. Le second, domicilié à LA COURNEUVE (93), s'avérait ne plus être domicilié à cette adresse (D183 à D190).